



FIDA
FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE
Conseil d'administration – Soixante-douzième session

Rome, 25-26 avril 2001

**RAPPORT DE SITUATION SUR LE REMBOURSEMENT DU PRINCIPAL ET LE
RÈGLEMENT DES INTÉRÊTS**

ADDITIF

En ce qui concerne la situation des arriérés exposée dans le tableau 2 du document EB 2001/72/R.6, le Conseil est prié de noter que le Burundi, la République centrafricaine, le Tchad, la Chine, le Ghana, le Maroc, le Nigéria, le Paraguay, la Syrie et le Zimbabwe ont maintenant intégralement réglé les montants dus au 31 décembre 2000, tandis que la Côte d'Ivoire et le Gabon ne se sont acquittés que partiellement de leurs obligations. Le Cameroun et le Niger ont versé les sommes dont ils étaient redevables conformément au plan de règlement approuvé. Depuis le 31 décembre 2000, les montants versés au FIDA en règlement d'arriérés se chiffrent au total à 7,1 millions de USD.